



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LEVANNIER / LE COMPTOIR DE HORTENSE – Fonds de commerce

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 31 octobre 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Fonds de commerce

HERMINE NOTAIRES Me Catherine ROCHAIX-CELTON Me Yannick RIOU Cession de fonds de commerce Suivant acte reçu par Me Catherine ROCHAIX-CELTON, Notaire associée de la SELARL dénommée » HERMINE NOTAIRES « , titulaire d'un office notarial à SAINT-GREGOIRE (35760), Parc d'affaires Edonia, Rue de la Terre Victoria – Bâtiment B, le 30 septembre 2025, enregistré au SDE DE RENNES, le 8 octobre 2025, sous les références 2025N05010, a été cédé un fonds de commerce par : Madame Catherine Jeannine Marie-Françoise LEVANNIER, demeurant à RENNES (35000) 8 rue Marcel Planiol identifiée au SIREN sous le numéro 511 778 037 et immatriculée au RCS de RENNES. A : La Société dénommée LE COMPTOIR DE HORTENSE, SARL au capital de 5 000,00 € dont le siège est à RENNES (35000) rue de Nemours La Criée Halles Centrales Secteur 4 N, identifiée au SIREN sous le numéro 990 130 015 et immatriculée au RCS de RENNES. Désignation du fonds : fonds de commerce d'EPICERIE FINE sis à RENNES (35000), rue de Nemours, Halles Centrales, étals 3, 4 et 5, connu sous le nom commercial « LE COMPTOIR DEPUIS 1989 ». Le cessionnaire est propriétaire du fonds à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a eu lieu le jour de la signature de l'acte, soit le 30 septembre 2025. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour CENT MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (100 520,00 EUR) et aux éléments corporels pour VINGT-NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (29 480,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)